Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260701-2026012B-DE

COMMUNE DE PLONEIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 1 juillet 2026, le Conseil municipal de la Commune de Ploneis s'est réuni sous la présidence de Murielle FRANCIUS, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARIOU Sylvain, BARRE Stéphane, BERNARD Denis, BIGER Hervé, BRUNET Véronique, CADRAN Louis, CORNEC Caroline, DESCHAMPS François, FRANCIUS Murielle, GREIJDANUS Gaby, LAUDEN André, LE BERRE Michel, LE BLEIS Fanny, LE FAOU Maeva, LE ROY Stéphanie, MEUR Elisabeth, TUAL David
Excusé ayant donné procuration : CANSIER Elodie à FRANCIUS Murielle
Excusé sans procuration : ROSPARS Florence

Secrétaire de séance : DESCHAMPS François

2026-012 - CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS

Une nouvelle consultation sera prochainement lancée par Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour la réalisation du contrôle, de l'entretien et de la maintenance des points d'eau incendie sous pression (poteaux et bouches) situés sur le domaine public raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.
Il est proposé à la commune de Plonéis, compétente en matière de défense incendie, d'intégrer le groupement de commandes proposé par QBO et ainsi, pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses. La ville de Quimper sera désignée coordonnatrice du groupement de commandes.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. David TUAL, conseiller délégué,
- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle, l'entretien et la maintenance des hydrants,
- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Ville de Quimper comme coordonnatrice et tous les documents à intervenir.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 1 juillet 2026

Le président de séance,
Murielle FRANCIUS

Le secrétaire de séance,
François DESCHAMPS